



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 06.01.2022

**Numéro de publication:** HR02-1005375287

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Shedar of Cassiopeia SA, Genève

Shedar of Cassiopeia SA  
c/o Laurent Wagner  
rue De-Monthoux 34  
1201 Genève

Shedar of Cassiopeia SA, à Genève, CHE-114.986.248 (FOSC du 11.08.2021, p. 0/1005269225). Nouveau but: acquérir, administrer, prendre et contrôler des participations directes ou indirectes, dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, tant en Suisse qu'à l'étranger; fournir toutes prestations de services et tous conseils dans le domaine économique et financier; effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, tant en Suisse qu'à l'étranger, et assumer toutes fonctions, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, qui ont un rapport direct ou indirect avec ce but, étant précisé qu'en Suisse, la société peut acquérir des immeubles ou prendre des participations dans des sociétés détenant des immeubles à affectation exclusivement commerciale; importer, exporter, réparer, transformer, promouvoir, échanger, distribuer, acheter et vendre en gros et en détail, y compris sur internet, ainsi que tous services qui y sont liés, tant pour son compte que celui de tiers, notamment dans les domaines de la protection, de l'automobile, du caravaning, de l'informatique, de la photographie, du son et de l'image, des jouets et du modélisme, d'articles d'horlogerie, de bijouterie, de produits de luxe et d'articles de toute nature, neufs ou de seconde main, manufacturés ou non, s'y rapportant. Le 01.05.2021, les actions au porteur ont été converties de par la loi en actions nominatives; par décision de l'assemblée générale du 20.12.2021, les statuts de la société ont été adaptés à la conversion. Les actions nominatives sont liées selon statuts. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 100'000, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est supprimée conformément à l'art. 628, al. 4, CO. Radiation du mode de communication aux actionnaires, plus prévu par les statuts. Nouveaux statuts du 20.12.2021.

Registre journalier no 83 du 03.01.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 154, Date: 11.08.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève